« Lisbonne, c’est aussi pour les femmes »

Les sénatrices Nathalie de T’Serclaes et Jihane Annane déposent une proposition de résolution concernant la spécificité de l’emploi des femmes, et particulièrement de celles qui sont âgées de plus de 50 ans, pour atteindre les objectifs de Lisbonne

Le jeudi 3 mars dernier, les deux sénatrices ont tenu une conférence de presse ayant pour thème « Le débat sur les fins de carrière : où sont les femmes ? ». Et pour cause. Si les Etats membres de l’Union européenne se sont fixés comme objectif à Lisbonne d’atteindre en 2010 un taux d’emploi de 50% de travailleurs âgés de 55 à 64 ans, ils prônent également un taux d’emploi des femmes de 60%. En Belgique pourtant, 82 % des femmes âgées de plus de 55 ans sont aujourd’hui inactives.
« *Nous pensons que nous ne pouvons continuer à exclure la problématique de l’emploi des femmes du débat sur le vieillissement de la population et sur les fins de carrière. Leur situation sur le marché de l’emploi est spécifique, et leur situation concernant les pensions l’est tout autant. Ces débats ne peuvent être utilement menés séparément* », insistent les sénatrices.
Outre leur sous-représentantion, les femmes ne sont toujours pas à égalité matérielle avec les hommes : elles occupent majoritairement des emplois dans des secteurs plus faiblement rémunérés, où les possibilités de promotion sont nettement plus faibles (enseignement, soins de santé, etc.), elles travaillent pour la plupart à temps partiel, interrompent leur carrière pour des raisons familiales, etc. Autant d’éléments qui se répercutent directement sur leur droit à la pension. « *Limiter le débat sur les fins de carrière au système des prépensions est un écueil à éviter : les femmes n’y ont pas recours. Nous allons vers un échec si nous continuons à nous focaliser sur cet unique thème* ». En effet, seules 2,5 % des femmes sont prépensionnées contre 11 % des hommes de plus de 55 ans.
Les sénatrices de T’Serclaes et Annane avancent plusieurs pistes de réflexion qu’elles concrétiseront prochainement dans une proposition de résolution, comme encourager les jeunes filles vers des filières scientifiques et techniques afin qu’elles participent concrètement à la société de la connaissance que préconise l’Europe, réduire les écarts de salaire hommes/femmes, développer une gestion innovante des ressources humaines dans l’entreprise, soutenir activement les femmes au chômage de plus de 55 ans dans leur recherche d’emploi, aménager le temps de travail pour concilier vie professionnelle et vie familiale, encourager l’entreprenariat des femmes, etc.